



NOS RECOMMANDATIONS

Afin de réaliser le meilleur processus de séchage possible après un dégât d'eau il y a quelques points dont vous devez tenir compte. Pour cela, consultez nos 9 conseils au dos de ce dépliant.

Vous avez des questions concernant la remise en état ou sur la suite de la procédure ?

Veuillez vous adresser directement à votre gestionnaire d'immeuble.





(g)

9 CONSEILS POUR UN SÉCHAGE RÉUSSI

1. JETS D'AMEUBLEMENT FRAGILES

Retirez les objets sensibles tels que les meubles anciens en bois massif, les plantes vertes, les instruments de musique (surtout en bois) et les bouteilles avec bouchon de liège de la pièce à sécher et, le cas échéant, stockez-les temporairement.

2. ASSURANCE MÉNAGE

Informez votre assurance habitation au cas où une partie de votre mobilier serait endommagée par l'eau ou les moisissures et/ou si vous devez déménager dans un hôtel pendant la phase de séchage. Veuillez également informer votre assurance habitation si des revêtements de sol se trouvant dans la propriété du locataire doivent être percés. En règle générale, les assurances immobilières ne couvrent pas ce type de dommages.

3. PORTES ET FENÊTRES

Gardez les portes et les fenêtres fermées pendant le séchage dans toutes les pièces et zones concernées. Bien entendu, continuez à aérer régulièrement, de préférence trois fois par jour pendant 10 minutes.

4. FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL

Faites fonctionner tous les appareils de séchage en continu. Si le bruit d'un appareil vous empêche de dormir la nuit, vous pouvez l'éteindre et le remettre en marche dès que vous vous levez le matin. Cependant, cela prolonge le temps de séchage, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires.

5. BAC DE RÉCUPÉRATION (VIDANGE)

Videz régulièrement les bacs de récupération d'eau dans les appareils de séchage, environ 1 à 2 fois par jour. Lorsque les bacs de récupération sont pleins, les appareils s'arrêtent automatiquement pour des raisons de sécurité. Le processus de séchage est interrompu.

6. DURÉE DE SÉCHAGE

En règle générale, comptez avec une durée de séchage de 14 à 21 jours, qui se termine par une mesure finale. Cette mesure confirme le succès du séchage.

7. CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Informez votre fournisseur d'électricité de la consommation supplémentaire afin d'éviter un surclassement. Nous raccordons nos appareils de séchage à un compteur électrique séparé et documentons pour vous la consommation d'électricité supplémentaire. Les frais d'électricité occasionnés par nos appareils de séchage sont assurés et vous seront remboursés par votre copropriété ou votre gérance.

8. TROUS DE FORAGE

Soyez surs que nous avons percé tous les trous de carottage pour le séchage, sont provisoirement fermés avec des bouchons. Ils seront ainsi bien protégés jusqu'à ce que les travaux d'assainissement commencent.

9. LA REMISE EN ÉTAT

La rénovation peut commencer dès que la mesure finale a été effectuée avec succès. Veuillez vous adresser à votre gestionnaire d'immeuble pour la remise en état.